

COMMUNE
DE SEVRIER
HAUTE-SAVOIE



NUANCIER

27 juillet 2020

**Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017**

- 1 – Nuancier applicable aux zones U, Uc, Up, UT, Nb et Nbl
- 2 – Nuancier applicable aux zones Abl ainsi qu'aux groupements bâtis traditionnels et aux constructions traditionnelles au titre de l'article 123-11-h du Code de l'Urbanisme
- 3 – Nuancier applicable aux piscines et rideaux de piscine

Il est rappelé qu'une rénovation à l'identique permet de conserver les teintes existantes.

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 30 septembre 2021, approuvant la modification n°3 du Plan Local d'urbanisme de la commune de Sevrier

La Présidente,

Frédérique LARDET.

NUANCIER

27 juillet 2020

**Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017**

1 – Nuancier applicable aux zones U, Uc, Up, UT, Nb et Nbl

1.1 Toiture

1.2 Façade dont bardage

1.3 Menuiserie

1.1 Toiture

La couleur des tuiles doit être de la teinte brun-rouge.
(exemple Alpha 10 Ste Foy Rouge nuancé ou Rouge Ancien)



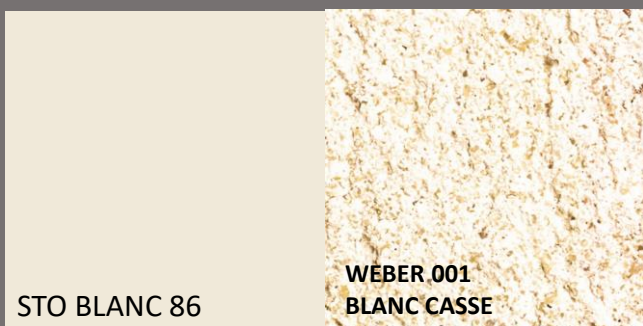
NUANCIER

27 juillet 2020

Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017

1 – Nuancier applicable aux zones U, Uc, Up, UT, Nb et Nbl

1.2 Façade - crépis



Des teintes plus foncées sont possibles si elles restent minoritaires et utilisées pour rythmer les façades.

NUANCIER

27 juillet 2020

Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017

1 – Nuancier applicable aux zones U, Uc, Up, UT, Nb et Nbl

1.2 Façade - bardage

Le bardage est un revêtement extérieur d'une **maison**. Fixé sur l'ossature de la construction, le **bardage** est une seconde couche qui vient se poser sur la façade extérieure du bâtiment



chêne moyen



chêne foncé



cerisier



noyer



cèdre

L'application d'huile ou lasure légèrement teintée est possible tant que le rendu final reste très proche des couleurs possibles pour les façades.

NUANCIER

27 juillet 2020

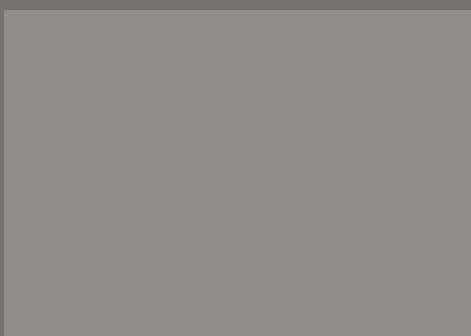
Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017

1 – Nuancier applicable aux zones U, Uc, Up, UT, Nb et Nbl

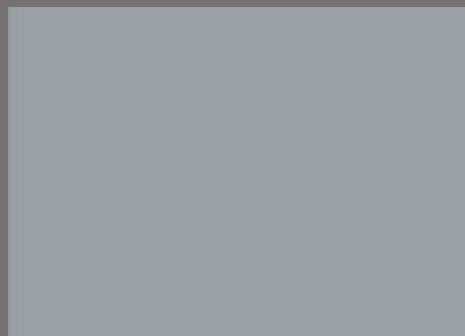
1.3 Menuiserie extérieure

Ces teintes s'appliquent aux fenêtres, portes d'entrée et de garages, volets roulants et BSO ,
gardes corps, ainsi qu'aux pergolas.

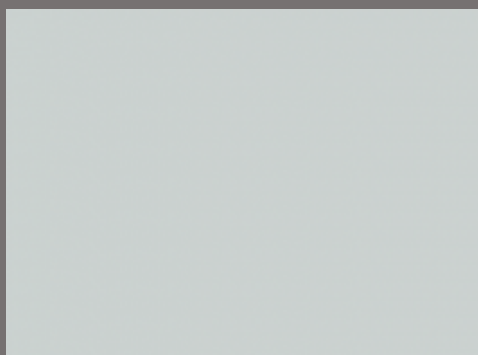
Pour les menuiseries extérieures il est aussi possible d'utiliser les teintes de bois naturel. Pour
les clôtures et portails, il est possible d'utiliser le RAL 6005.



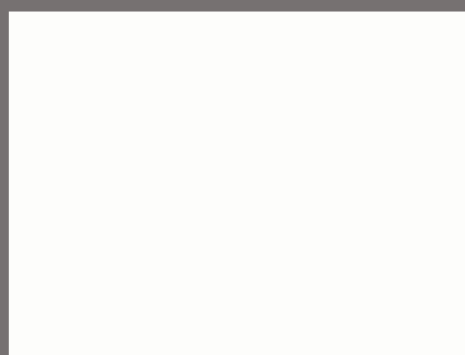
RAL 9007



RAL 7040



RAL 9018



RAL 9010



RAL 7022



RAL 8019

NUANCIER

27 juillet 2020

**Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017**

2 – Nuancier applicable aux zones Abl ainsi qu'aux groupements bâtis traditionnels et aux constructions traditionnelles au titre de l'article 123-11-h du Code de l'Urbanisme

2.1 Toiture

2.2 Façade dont bardage

2.3 Menuiserie

2.1 Toiture

La couleur des tuiles doit être de la teinte brun-rouge, ardoise claire, ou ardoise foncée.

(exemples : Alpha 10 Ste Foy Rouge nuancé ou Rouge Ancien)



NUANCIER

27 juillet 2020

Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017

2 – Nuancier applicable aux zones Abl ainsi qu'aux groupements bâtis traditionnels et aux constructions traditionnelles au titre de l'article 123-11-h du Code de l'Urbanisme

2.2 Façade - crépis



Des teintes plus foncées sont possibles si elles restent minoritaires et utilisées pour rythmer les façades.

NUANCIER

27 juillet 2020

Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017

2 – Nuancier applicable aux zones Abl ainsi qu'aux groupements bâtis traditionnels et aux constructions traditionnelles au titre de l'article 123-11-h du Code de l'Urbanisme

2.2 Façade - bardage

Le bardage est un revêtement extérieur d'une **maison**. Fixé sur l'ossature de la construction, le **bardage est** une seconde couche qui vient se poser sur la façade extérieure du bâtiment



chêne moyen



chêne foncé



cerisier



noyer



cèdre

L'application d'huile ou lasure légèrement teintée est possible tant que le rendu final reste très proche des couleurs possibles pour les façades.

NUANCIER

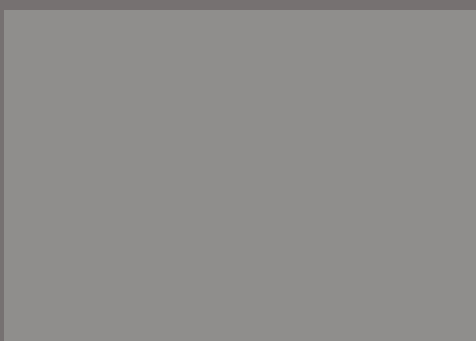
27 juillet 2020

Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017

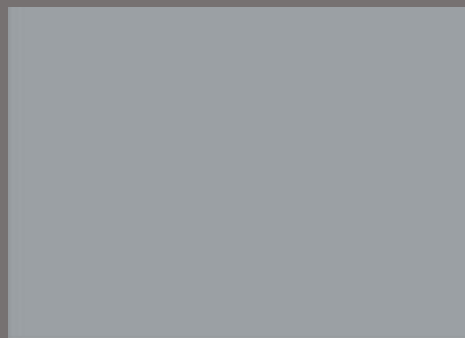
2 – Nuancier applicable aux zones Abl ainsi qu’aux groupements bâtis traditionnels et aux constructions traditionnelles au titre de l’article 123-11-h du Code de l’Urbanisme

2.3 Menuiserie extérieure

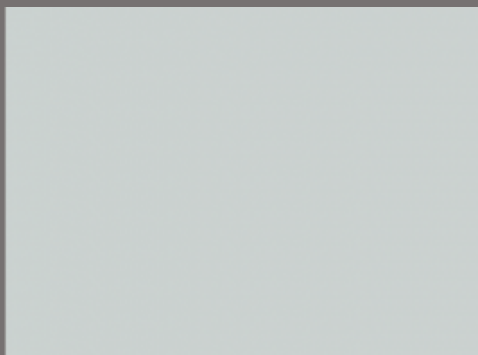
Pour les menuiseries extérieures il est préférable d’utiliser les teintes de bois naturel à défaut les teintes suivantes sont autorisées.



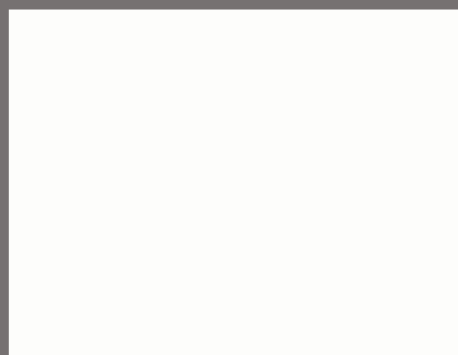
RAL 9007



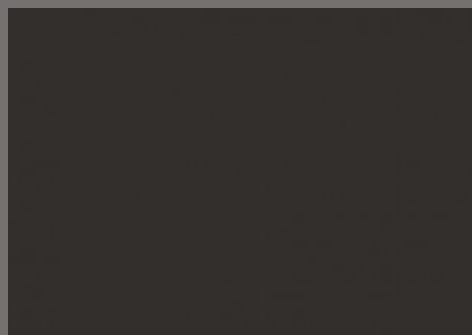
RAL 7040



RAL 9018



RAL 9010



RAL 7022

Ces teintes s’appliquent aux fenêtres, portes d’entrée et de garages, volets roulants et autres systèmes d’occupation, gardes corps, ainsi qu’aux pergolas.

NUANCIER

27 juillet 2020

Annexé au PLU approuvé le 16 décembre 2013,
modifié le 13 décembre 2016 puis le 29 juin 2017

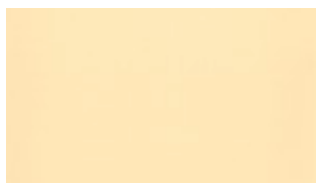
3 – Nuancier applicable aux piscines et rideaux de couverture de piscine



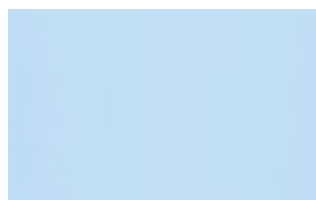
Gris clair



Gris soutenu



Sable



Bleu clair



Les systèmes de couverture de piscine peuvent être de couleur gris, sable, vert, noir ou blanc.